

2008/8760 - PROGRAMMATION 2008 AU TITRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE LYON - DEMANDE DE COFINANCEMENT DES POSTES DES MISSIONS TERRITORIALES DE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« En complément de la programmation cadre 2008 au titre de la politique de la ville soumise parallèlement à l'approbation du Conseil municipal, le présent projet de délibération a pour objet de fixer les modalités de financement du dispositif territorial de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009 de Lyon signé le 27 juin 2007.

Prévu au chapitre 5 (article 6) du CUCS, le dispositif de mise en œuvre opérationnelle est notamment composé des équipes territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale constituées de directeurs ou chefs de projet, de chargés de mission territoriaux et de chargés de communication et de concertation. Ces équipes ont pour mission de mettre en œuvre les schémas territoriaux de développement des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon. La plupart des postes sont cofinancés et co-mandatés par la Ville de Lyon, la Communauté Urbaine de Lyon, l'Etat, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

C'est pourquoi je vous propose de solliciter les participations financières de la Communauté urbaine de Lyon, de l'Etat et de l'ANRU pour les 21 postes suivants, salariés de la Ville de Lyon :

POSTES				Etat / FIV - ACSE		ANRU		Région / Autres		CU Grand Lyon		Ville de Lyon	
Territoire	Fonction	N° de poste	Coût	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
1	Chargé de Mission Territorial	8853V03	53 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	50%	26 500 €	50%	26 500 €
	Chargé de Mission Territorial	8595V00	53 000 €	30%	15 900 €	0%	0 €	0%	0 €	35%	18 550 €	35%	18 550 €
	Chargé de Mission Territorial	8852V02	53 000 €	30%	15 900 €	0%	0 €	0%	0 €	35%	18 550 €	35%	18 550 €
3	Chargé de Mission Territorial	8854V01	45 000 €	30%	13 500 €	0%	0 €	0%	0 €	35%	15 750 €	35%	15 750 €
5	Chef de projet Territorial	8593V02	45 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	50%	22 500 €	50%	22 500 €
7	Chef de projet Territorial	7374V01	62 000 €	30%	18 600 €	0%	0 €	0%	0 €	35%	21 700 €	35%	21 700 €
	Chargé de Mission Territorial	8856V00	42 000 €	30%	12 600 €	0%	0 €	0%	0 €	35%	14 700 €	35%	14 700 €
8	Chargé de Mission Territorial	8855V00	56 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	50%	28 000 €	50%	28 000 €
	Chargé de Mission Territorial	7369V01	47 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	50%	23 500 €	50%	23 500 €
	Chargé de Mission Territorial	7373V01	54 000 €	30%	16 200 €	0%	0 €	0%	0 €	35%	18 900 €	35%	18 900 €
	Chargé de Mission Territorial	10364V0	58 000 €	30%	17 400 €	0%	0 €	0%	0 €	35%	20 300 €	35%	20 300 €
	Chargé de Communication	9488V00	46 000 €	30%	13 800 €	0%	0 €	0%	0 €	35%	16 100 €	35%	16 100 €
	Chargé de Mission Territorial	10365V0	25 000 €	50%	12 500 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	50%	12 500 €
9	Chargé de Mission Territorial	7371V00	63 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	50%	31 500 €	50%	31 500 €
	Chargé de Mission Terr. (5/12e)	10302V0	22 000 €	0%	0 €	0%	0 €	75%	16 500 €	0%	0 €	25%	5 500 €
	Chargé de Mission Terr. (7/12e)	10302V0	34 000 €	25%	8 500 €	0%	0 €	25%	8 500 €	25%	8 500 €	25%	8 500 €
	Chargé de Mission Territorial	9490V00	58 000 €	0%	0 €	24%	13 920 €	0%	0 €	38%	22 040 €	38%	22 040 €
	Chargé de Mission Territorial	8594V00	45 000 €	0%	0 €	24%	10 800 €	0%	0 €	38%	17 100 €	38%	17 100 €
	Chargé de Mission Territorial	8857V02	52 000 €	0%	0 €	24%	12 480 €	0%	0 €	38%	19 760 €	38%	19 760 €
	Responsable de Communication	9613V01	54 000 €	0%	0 €	24%	12 960 €	0%	0 €	38%	20 520 €	38%	20 520 €
	Chargé de Communication	9487V00	46 000 €	0%	0 €	24%	11 040 €	0%	0 €	38%	17 480 €	38%	17 480 €
Chargé de Communication	9183V00	46 000 €	0%	0 €	24%	11 040 €	0%	0 €	38%	17 480 €	38%	17 480 €	
TOTAL			1 059 000 €		144 900 €		72 240 €		25 000 €		399 430 €		417 430 €

Vu la délibération n° 2007/7914 du 14 mai 2007 approuvant le contrat urbain de cohésion sociale 2007/2009 de l'agglomération lyonnaise et le contrat urbain de cohésion sociale 2007/2009 de Lyon ;

Vu le contrat urbain de cohésion sociale 2007/2009 de Lyon, notamment l'article 6 de son chapitre 5 ;

Vu les avis émis par les Conseils des 1^{er}, 3^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de sa Commission Solidarité – Santé ;

DELIBERE

1- La programmation 2008 au titre du contrat urbain de cohésion sociale 2007/2009 de Lyon relative à la demande de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à :

- solliciter auprès, de l'Etat, de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, de la Région Rhône-Alpes et de la Communauté Urbaine de Lyon les participations financières dans le cadre du dispositif de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale du contrat urbain de cohésion sociale ;

- signer les conventions financières correspondantes.

3- Les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice 2008, comme suit :

- ligne de crédit 2710 - nature 74718 – fonction 520
- ligne de crédit 22498 - nature 7472 – fonction 520
- ligne de crédit 2708 - nature 7475 – fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

L. LEVEQUE